

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00150

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : administration générale  
Tél : 04.66.56.42.76  
Réf : CR/PC/CB/IV/2025

**Objet** : Délégation de fonctions et de signature à Mme Michèle VEYRET, 8<sup>ème</sup> adjoint au maire, au sein du pôle solidarité dans les domaines de l'action sociale, de la lutte contre l'exclusion et des foyers résidence

**Le maire de la ville d'Alès,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 modifié,

**Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** la délibération n°25\_02\_02 du conseil municipal du 15 mars 2025 fixant à 12 le nombre des adjoints au maire,

**Vu** la délibération n°25\_02\_03 du conseil municipal du 15 mars 2025 portant élection des adjoints au maire,

**Vu** la délibération n°25\_02\_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 relative à la délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 15 mars 2025,

**Considérant** que par délibération n°25\_02\_03 du conseil municipal du 15 mars 2025 susvisée, Mme Michèle VEYRET a été élue 8<sup>ème</sup> adjoint au maire de la ville d'Alès,

**Considérant** l'organisation de la collectivité autour de pôles de politiques publiques en vigueur depuis 2008,

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services et permettre une parfaite continuité administrative, Monsieur le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Délégation de fonctions et de signature est donnée à Mme Michèle VEYRET, 8<sup>ème</sup> adjoint au maire au sein du pôle solidarité, dans les domaines ci-après :

- de l'action sociale, des relations avec le CCAS dans le cadre des politiques sanitaires et sociales,
- de la lutte contre l'exclusion et notamment du soutien associatif, des foyers résidence, du lien intergénérationnel et de la politique en faveur des personnes âgées.

### ARTICLE 2 :

Ces délégations de fonctions et de signature s'exercent sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire.

### ARTICLE 3 :

Les actes pris par Mme Michèle VEYRET dans les matières déléguées par le maire portent la mention « Pour le maire et par délégation de signature, le 8<sup>ème</sup> adjoint au maire de la ville d'Alès ».

### ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 15 mars 2025



Le Maire  
Christophe RIVENQ